



7 décembre 2022

Le conseil du Pôle métropolitain, dûment convoqué, s'est réuni le mercredi 7 décembre à 14h30 au siège de la communauté d'agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas. Il a été présidé par Monsieur François CUIILLANDRE, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 45

Nombre de conseillers présents : 28

Quorum atteint

Étaient présent.e.s :

M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BRUBAN Claudine (suppléante de ROUDAUT Stéphane), BONNARD-LE FLOC'H Frédérique, CHEVALIER Christine, QUIGUER Tifenn, NICOLAS Gaëlle, SOUDON Chantal, MM : BÈLE Christophe, BERNARD Nicolas (suppléant GOURVIL Armel), CAP Dominique, GIBERGUES Bernard, GOALEC Bernard, GOSELIN Jacques, GOURVEZ Jean-Yves, KERNÉIS Mickaël, LARS Roger, LECLERC Patrick, LE LORC'H Jean-Michel, MOUNIER Gilles, NÉDÉLEC Yohann, PICHON Ronan, PRIGENT Pascal, RAPIN Raphael, SALAUN Gilles, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TRÉGUER Jean-François.

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : ABIVEN Bernadette à NÉDÉLEC Yohann, CARO Pauline à Gilles SALAUN, CRÉAC'HCADEC Marie-Annick à Jean-François TRÉGUER, LAMOUR Marguerite à TALARMIN André, GUILLORÉ Alexandra à LECLERC Patrick, GODEBERT Viviane à Gilles MOUNIER, MM. DU BUIT Yves à GOSELIN Jacques, GUÉVEL Yann à CUIILLANDRE François, GOURTAY Michel à QUIGUER Tifenn, GOULAOUIC Pascal à BALCON Claudie, LE BRIS Jacky à BONNARD-LE FLOC'H Frédérique, POUPON Julien à SOUDON Chantal.

Excusé.e.s :

Mmes : MALGORN Bernadette, MORVAN Anne-Sophie, TOURNIER Emmanuelle MM. : GOUÉROU Jacques, QUILLÉVÉRÉ Bernard

TABLEAU DES DÉCISIONS

N°	Objet	Vote
2022_12_17	Débat d'orientation budgétaire 2023	Information réglementaire
2022_12_18	Modification simplifiée n°1 du SCoT de la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay : bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée	Approuvé à l'unanimité
2022_12_19	Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 Règlement budgétaire et financier	Approuvé à l'unanimité
2022_12_20	Modification de la délibération n°2015-02-05 portant sur la détermination des durées d'amortissement des immobilisations - Modalités d'amortissement - Nomenclature M 57	Approuvé à l'unanimité